

MAIRIE

DU



FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10

L'an deux mil quinze, le vingt-trois octobre à 18 heures,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, Maire de la Commune.

Date de convocation : 16/10/2015

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., FAY E.P., LESBROS JM. et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absent : JACOMET M..

Objet: périmètre de l'intercommunalité au 01/01/2017

Monsieur le porte à la connaissance du Conseil Municipal, le compte rendu de la CDCI du 12 octobre dernier définissant le périmètre des intercommunalités mis en application au 01/01/2017; Pour ce qui nous concerne la nouvelle intercommunalité définie comme "Pole Verdon" sera à l'échelle du Pays A3V, c'est à dire qu'elle regroupe les Communautés de Communes Haut Verdon-Val d'Allos//Terres de Lumière//Moyen Verdon//Pays d'Entrevaux//Teillon soit 40 communes pour une population de 11 578 habitants.

Les communes ont maintenant deux mois pour se prononcer et déposer un amendement dans le cas où elles ne seraient pas en accord avec les schéma proposé.

la parole circule, chacun pouvant apporter sa vision de la nouvelle intercommunalité et sa réflexion personnelle; il ressort de ce débat qu'à l'unanimité des membres présents l'Assemblée Délibérante de LE FUGERET est favorable au schéma proposé d'une part et est tout à fait contre un rapprochement avec la Communauté de Communes des Alpes d'Azur (Alpes maritimes) d'autre part.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



André PESCE
Maire de LE FUGERET

RF
Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/11/2015
004-210400909-20151023-DE_2015_025-DE